



Paris, le 10 janvier 2014

## COMMUNIQUE DE PRESSE

—

### **Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt : Une ambition affirmée pour faire de l'enseignement agricole, technique et supérieur, un levier stratégique d'innovation et d'investissement**

Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt salue l'adoption en première lecture à l'Assemblée Nationale du titre IV de la Loi d'avenir. Ce texte consacre **l'enseignement agricole technique et supérieur comme un levier stratégique pour l'avenir de l'agriculture française.**

Celui-ci doit accompagner par **la formation de sa jeunesse une évolution des pratiques allant vers la double performance économique et environnementale.** Ce texte consacre également **la mission de promotion sociale de l'enseignement agricole, la réussite scolaire des jeunes et leur insertion dans l'emploi.**

**Les objectifs de l'enseignement technique et supérieur sont dans ce sens redéfinis.**

**L'enseignement agricole prendra toute sa part dans le développement de l'agro-écologie,** afin d'en faire une clef de voûte du changement des pratiques et systèmes agricoles au service de la double performance économique et environnementale.

**Le rôle de promotion sociale de l'enseignement secondaire agricole est également réaffirmé,** notamment par l'introduction d'un dispositif de validation des compétences qui permettra une acquisition progressive des diplômes.

Afin de répondre à cette ambition, une **voie d'accès spécifique aux écoles d'agronomie est créée pour les bacheliers professionnels,** permettant de diversifier les publics accédant aux écoles tout en assurant l'excellence des recrutements. Pour favoriser l'ouverture internationale de l'enseignement agricole est inscrite la possibilité de fixer des aides à la mobilité internationale. De plus, le **médiateur de l'enseignement agricole** est légitimé par la Loi.

Afin de relever les défis d'évolution vers de nouveaux systèmes de production, la Loi d'avenir engage également une synergie étroite entre l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire et la recherche. La **création de l'Institut Agronomique et Vétérinaire de France** répond ainsi à cette nécessité, en renforçant le pilotage national de l'enseignement supérieur et de la recherche autour de l'agronomie, l'agroalimentaire, la forêt et les sciences vétérinaires. Cet institut rassemblera tous les établissements d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire publics, les organismes de recherche du secteur et d'autres établissements d'enseignement supérieur. Des coopérations seront développées dans le domaine de la formation des enseignants et des personnels d'encadrement de

Contacts presse

**Service de presse de Stéphane LE FOLL** - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS

[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr) – [www.alimentation.gouv.fr](http://www.alimentation.gouv.fr)



@Min\_Agriculture

l'enseignement agricole. Elles permettront de mieux coordonner l'offre de formation et de renforcer les liens entre enseignement supérieur et recherche.

Enfin, le texte permet désormais au Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM) de délivrer des diplômes nationaux, afin de répondre au besoin de formation des cadres de l'agriculture, de l'alimentation et du développement rural durable des pays du pourtour méditerranéen.